

Pour le logement des personnes sans abri et mal logées

# BAROMÈTRE

## DES 100 MESURES PRIORITAIRES

### Les associations, unions et fédérations composant le collectif :

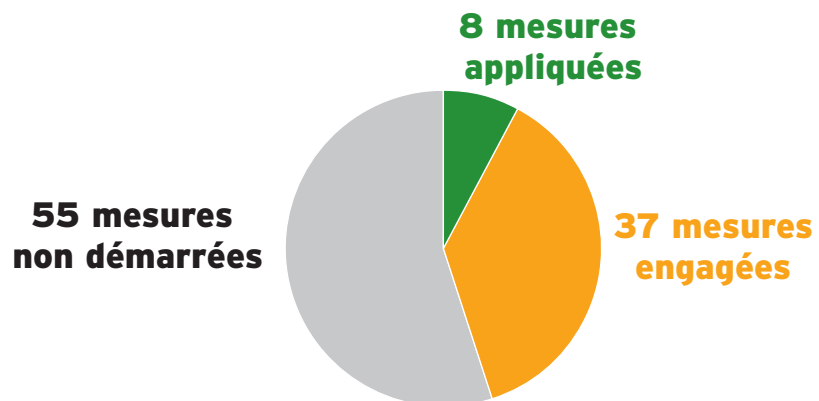
Advocacy France, Association des Cités du Secours catholique (ACSC), Association Emmaüs, Association nationale des compagnons bâtisseurs, Centre d'action sociale protestant (CASP), Collectif les Morts de la rue, CDSL, Croix Marine, Croix-Rouge française, Emmaüs France, Enfants de don Quichotte, Fédération de l'entraide protestante, Fédération des associations pour la promotion et l'insertion par le Logement (FAPIL), Fédération des équipes Saint Vincent, Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et les gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage), Fédération des Pact Arim, Fédération nationale habitat & développement, Fondation Abbé Pierre, Fondation de l'Armée du Salut, France terre d'asile, Habitat et humanisme, Les enfants de Don Quichotte, Les petits frères des pauvres, Les Restos du Cœur, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du monde, Mouvement ATD (Aide à toute détresse) Quart Monde, Secours catholique, Union des professionnels de l'hébergement social (UNAFOS), Union nationale des amis et des familles de malades psychiques (UNAFAM), Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOSS), Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ).

**E**n janvier 2008, le Premier ministre a reçu les présidents des associations membres du Collectif pour annoncer les engagements du gouvernement en faveur des personnes sans-abri et mal logées et faire de la lutte contre la mal-logement un « Chantier National Prioritaire » pour la période 2008-2012.

Pour suivre la mise en place des 100 mesures jugées prioritaires pour la réussite d'une nouvelle politique en faveur des sans abris et mal logés, les associations publient régulièrement un tableau de bord portant sur :

- la **gouvernance** du chantier (16 mesures),
- les actions de **prévention** (33 mesures),
- l'humanisation et la création de nouvelles places d'**hébergement** (16 mesures),
- et la mobilisation du parc de **logements** publics et privés (35 mesures).

Le diagramme ci-dessous propose la synthèse des résultats après le vote de la loi de mobilisation pour le logement sur les 100 mesures proposées par le Collectif.



### Gouvernance - 16 mesures proposées

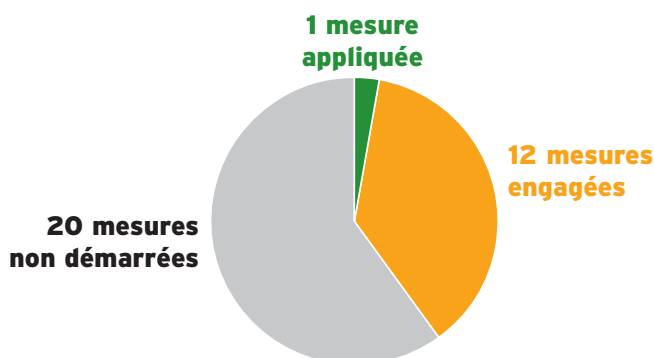
4 mesures appliquées - 3 mesures engagées - 9 mesures non démarrées

### La précarisation des statuts d'occupation est en marche

En 20 ans, la loi du 6 juillet 1989 qui fixe le cadre général des rapports locatifs a fait ses preuves... Or, la loi de mobilisation pour le logement multiplie les occasions de contourner ce régime garant de l'équilibre entre les intérêts du locataire et ceux du propriétaire, en créant par exemple un régime d'occupation précaire dans le seul intérêt du propriétaire d'un logement vacant qu'il ne veut pas voir squatter (article 101). Les droits des personnes occupant un logement ne doivent pas faire les frais des difficultés rencontrées aujourd'hui pour mettre en œuvre le droit au logement. Car la précarisation des statuts d'occupation est une conséquence directe du désengagement de l'État dans la construction de logements décentes et accessibles pour tous.

## Prévention - 33 mesures proposées

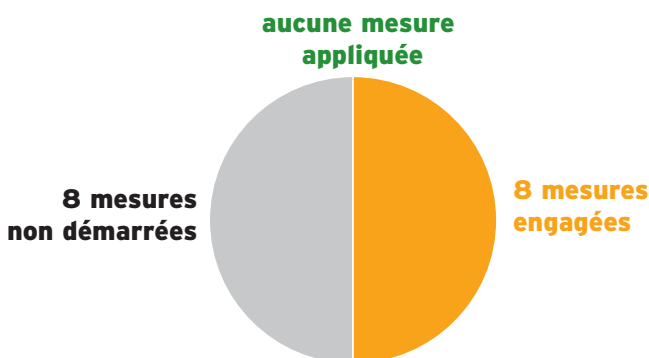
### Face au risque d'explosion des expulsions, le Gouvernement joue la carte de la répression



En réduisant le délai maximum d'expulsion de trois ans à un an, la loi de mobilisation pour le logement revient sur un droit acquis en 1951. En incitant à l'expulsion des ménages qui n'auront pas trouvé à se reloger par leurs propres moyens, la loi est en totale contradiction avec la reconnaissance de leur droit au logement et ainsi qu'avec l'obligation pour le préfet de les reloger. Mais cette disposition occulte la réalité : seul un renforcement du volet préventif est à même de réduire les risques d'expulsions. Les parlementaires opèrent un revirement fondamental en prenant le parti de la répression et font le choix de la facilité en fermant les yeux sur la dignité des personnes ainsi mises à la rue. D'autant que le taux d'effort des ménages ne cesse de croître : 500 000 d'entre eux se trouvent en situation d'impayés de loyers et les chiffres des expulsions s'envolent. La trêve hivernale s'achève demain. Le collectif des associations unies demande un moratoire des expulsions locatives le temps de mesurer les effets d'une réelle politique de prévention des expulsions locatives et la création de logements accessibles pour permettre aux occupants de se reloger.

## Hébergement - 16 mesures proposées

### Accueil inconditionnel, non-remise à la rue, accompagnement personnalisé... des principes qui restent lettre morte



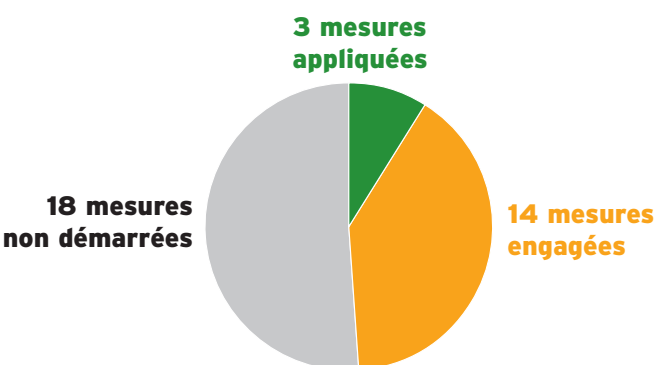
Malgré les textes officiels, malgré les engagements pris par les pouvoirs publics, les principes fondamentaux qui structurent l'accueil et l'hébergement d'urgence ne sont pas respectés. Ainsi, nombre de personnes continuent de retourner à la rue, faute d'une prise en charge adaptée dans la durée. Certains publics sont plus malmenés que d'autres : les personnes accompagnées d'animaux, les personnes à mobilité réduite, les personnes souffrant de troubles psychiques ou de conduites addictives trouvent plus difficilement des solutions d'accueil.

Surtout, c'est l'accueil inconditionnel qui est constamment remis en cause, avec la discrimination exercée à l'encontre des personnes en situation irrégulière à l'entrée des centres d'hébergement et de plus en plus fréquemment les interpellations policières aux alentours ou à l'intérieur de ces centres.

Quant au plan hivernal, le bilan ressemble tristement à celui des années précédentes : pas assez de places, et trop d'interrogations quant au sort des personnes accueillies après la fermeture de ces lieux temporaires.

## Logement - 35 mesures proposées

### Une politique du logement aveugle aux besoins sociaux



Le Collectif des associations unies se félicite de la non-remise en cause de l'article 55 de la loi SRU telle que l'avait prévue initialement la loi Boutin. Il demeure néanmoins très inquiet face à la restriction qui affecte le budget de la Ville et du Logement pour l'année 2009 et face aux perspectives de production de logements sociaux. Le Plan de relance ne fait que rattraper cette coupe budgétaire et persiste dans la production d'une offre de logements inadaptée aux besoins des plus modestes : de fait, le programme de construction de 100 000 logements supplémentaires prévu par ce plan comportera moins de 50 % de véritables logements sociaux, faisant une nouvelle fois la part belle au logement intermédiaire. Alors que le Chantier national prioritaire annoncé par le Premier Ministre pouvait laisser supposer une forte mobilisation sur le front du logement, alors que la crise du logement que connaît notre pays risque encore de s'aggraver dans les mois à venir, ces signes de désengagement et cette absence de réponse aux besoins des personnes en difficulté sont inacceptables.